

**CONSEIL MUNICIPAL
DU SAMEDI 21 MARS 2026**

**Procès-verbal conformément
Aux articles L2121-23 et R2121-9
du Code Général des Collectivités Territoriales**

--==oOo==--

L'an deux mille vingt-six, le samedi vingt et un mars à dix heures, les membres du Conseil Municipal de la Ville de Neuilly-Plaisance proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations de vote du quinze mars 2026 se sont réunis au Gymnase du Bel Air sis 28 rue du Bel Air 93360 Neuilly-Plaisance, sur la convocation qui leur a été adressée le dix-sept mars 2026, par Monsieur Christian DEMUYNCK, Maire de Neuilly-Plaisance, conformément à la procédure prévue par les articles L2121-7 et L2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Membres composant le Conseil Municipal : ----- 35
Membres en exercice : ----- 35
Membres présents et/ou représentés : ----- 35
Membre absent : ----- 0

Secrétaire de séance :

Mme AACHOUR.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. DEMUYNCK, Mme PELLEGRINO, M. MARTINACHE, Mme YILMAZ, M. BUTIN, Mme LAMAURT, M. MAASSRY, Mme EMANE, M. TOURE, Mme LARRAGUETA, M. TAGLANG, Mme BERNARDONI, M. RIGAULT, Mme AACHOUR, M. BERTHIER, Mme BOILEAU, M. BOURZIK, Mme ALI, M. LE TOSSER, Mme CHOLET, M. GIBERT, Mme DONA, M. LEPPERT, Mme HERVÉ, M. TOSUN, Mme DJENNANE, M. LECHUGA, Mme HENNECHART, Mme PORTE, M. PRIGENT, Mme LE BAIL, M. ROBICHON, Mme SCHWARTZBROD, M. FRÉMIN.

ÉTAIT ABSENT REPRÉSENTÉ :

M. BRESSAN donne pouvoir à Mme HENNECHART.

Conformément à l'article L2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), la séance au cours de laquelle il est procédé à l'élection du Maire est présidée par le plus âgé des membres du Conseil Municipal.

M. Christian DEMUYNCK, président de séance, prend la parole,

Avant toute chose, je voudrais avoir une pensée pour Madoua dont le décès a été officialisé hier. Sa disparition nous a tous bouleversés. J'adresse, en mon nom et en celui de l'ensemble des Nocéennes et des Nocéens, nos condoléances les plus sincères à sa famille et à ses proches. Je tiens également à saluer le formidable élan de solidarité qu'a suscité sa disparition ainsi que l'engagement de toutes celles et tous ceux qui ont participé aux recherches.

Je vous invite maintenant à observer une minute de silence en sa mémoire.

M. Christian DEMUYNCK, président de la séance, cite les conseillers municipaux et les déclare officiellement installés dans leurs fonctions, à la suite de leur élection lors du scrutin du 15 mars 2026.

Le Conseil Municipal désigne, à l'unanimité, Mme Sarah AACHOUR, en qualité de secrétaire de séance.

Aucune observation n'ayant été formulée, M. Christian DEMUYNCK, président de séance, déclare adopté le Procès-Verbal de la séance du 11 février 2026 et passe à l'ordre du jour.

Suite aux résultats du scrutin du 15 mars 2026 qui a conduit au renouvellement général des Conseillers Municipaux au premier tour, il convient de procéder à l'élection du Maire.

M. Christian DEMUYNCK, président de séance, procède à l'appel nominal des membres du Conseil et a constaté que la condition du quorum posée à l'article L2121-17 du CGCT était remplie avec 34 conseillers municipaux présents.

I. ELECTION DU MAIRE

M. Christian DEMUYNCK invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection du maire. Il rappelle qu'en application des articles L2122-4 et L2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil Municipal. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé des candidats est déclaré élu. La majorité absolue est calculée au regard des suffrages exprimés.

Le Conseil Municipal désigne ensuite, à l'unanimité, Mme Martine LAMAURT et Mme Marie LE BAIL comme assesseurs des opérations de vote.

Le président de séance, M. Christian DEMUYNCK sollicite les candidatures pour cette élection.

Trois candidatures sont retenues :

Pour la liste « Agir ensemble pour Neuilly-Plaisance », Mme Martine LAMAURT propose la candidature de M. Christian DEMUYNCK.

Pour la liste « Inventons demain », M. Olivier PRIGENT propose sa candidature.

Pour la liste « Gauche Nocéenne Citoyenne », Mme Stéphanie SCHWARTZBROD propose sa candidature.

M. FREMIN sollicite la possibilité de disposer de bulletins faisant apparaître le nom des autres candidats.

M. Christian DEMUYNCK répond qu'il convient d'utiliser les bulletins vierges, à compléter manuellement, et précise qu'ils seront bien pris en compte lors du dépouillement.

1^{er} tour de scrutin

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a déposé l'enveloppe contenant son bulletin dans l'urne.

Mme Sarah AACHOUR, secrétaire, assistée de Mme Martine LAMAURT et Mme Marie LE BAIL, assesseurs, ont constaté les résultats suivants, après dépouillement :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de bulletins / Votants	35
Nombre de suffrages déclarés nuls par le Bureau	0
Nombre de suffrages blancs	0
Nombre de suffrages Exprimés	35
Majorité absolue	18

Ont obtenu :

M. Christian DEMUYNCK	30 voix
M. Olivier PRIGENT	3 voix
Mme Stéphanie SCHWARTZBROD	2 voix

M. Christian DEMUYNCK ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés (30) est proclamé maire et est immédiatement installé dans ses fonctions.

Monsieur le Maire prononce un discours :

Mesdames, Messieurs,

C'est avec un très grand plaisir que je prends la parole aujourd'hui à l'occasion de ce conseil municipal d'installation. Je vous remercie, chers collègues, de m'avoir élu Maire une nouvelle fois. C'est pour moi un grand honneur.

Je veux aussi dire merci aux 69,51 % des électeurs, soit plus des deux tiers, qui, ont dimanche dernier, renouvelé leur confiance en plaçant très largement en tête la liste « Agir ensemble pour Neuilly-Plaisance » que j'ai eu l'honneur de conduire. Ce résultat, clair et sans appel, m'honore autant qu'il nous oblige.

Je voudrais à cet égard remercier tous ceux qui ont participé d'une manière ou d'une autre à notre campagne et qui ont contribué à cette belle victoire.

Au moment d'entamer ce nouveau mandat, je tiens également à remercier chaleureusement l'équipe sortante pour son engagement et la qualité du travail accompli. Les résultats que nous avons obtenus sont le fruit d'une réussite collective.

Je veux aussi saluer les agents communaux, qui, pour la grande majorité, font preuve à Neuilly-Plaisance d'un sens du service public et d'une implication remarquable et sans quoi rien n'aurait pu être possible.

Ensemble, nous avons réalisé 95% du programme de 2020 et même plus car plusieurs projets majeurs comme la Venelle des senteurs, la Micro-Folie ou encore le city-stade des Renouillères ne figuraient pas dans notre programme.

Mais la véritable performance n'est pas seulement d'avoir tenu nos engagements. Elle est de les avoir tenus en un temps record : trois ans, soit un demi-mandat. En effet, il ne faut pas oublier que la première moitié a été stérilisée par le Covid et juste après par la flambée des prix consécutive à la guerre en Ukraine.

Pour ce nouveau mandat, nous faisons le choix de placer la barre encore plus haut. Nous voulons continuer à transformer notre Ville avec des projets ambitieux et réalistes et je sais que les attentes sont fortes mais je peux vous assurer que la nouvelle équipe est motivée et déterminée à y répondre.

Cette nouvelle équipe est d'ailleurs profondément renouvelée avec 14 nouveaux visages aux côtés de 15 élus expérimentés. Elle incarne à la fois la continuité, le renouveau, l'expérience et l'énergie.

Ensemble, anciens et nouveaux élus, nous aurons la responsabilité de mettre en œuvre notre programme qui sera notre boussole tout au long de ce mandat. Comme je l'ai indiqué mercredi lors du bureau municipal, une fois élus, il reste tout à faire et c'est le plus difficile qui commence.

Dès aujourd'hui, nous nous mettrons au travail. Notre première priorité sera la préparation du budget 2026, qui sera présenté au Conseil municipal du 15 avril.

Ce mandat sera exigeant et les défis seront nombreux avec de prévisibles baisses de dotations. Il nous faudra faire autant, et même davantage, avec moins. Mais nous ne faillirons pas et nous assumerons pleinement nos responsabilités. Nous tiendrons nos engagements comme nous l'avons toujours fait depuis 1983.

Nous continuerons, avec détermination, à défendre l'exception nocéenne. Cette singularité, cette ville à taille humaine, cette ville-village, cet esprit de proximité, c'est ce que les Nocéennes et les Nocéens plébiscitent. C'est l'ADN de Neuilly-Plaisance. C'est ce qui fait notre force. Renoncer à cela, ce serait renoncer à ce que nous sommes.

Nous voulons une ville maîtresse de son destin, qui ne subit pas et qui se bat pour préserver son cadre de vie.

Durant ce mandat, comme toujours nous donnerons la parole aux Nocéennes et aux Nocéens et nous les associerons aux grands projets.

Enfin, je veux rappeler une chose essentielle. Nous serons, comme nous l'avons toujours été, à l'écoute de chacun. Être élu ce n'est pas un statut ou une fonction honorifique, ce n'est pas un privilège. C'est une responsabilité exigeante, quotidienne, celle d'être au service des Nocéennes et des Nocéens. Être élu, ce n'est pas être au-dessus des autres mais au contraire aider les autres, être la relation de ceux qui n'en ont pas.

Neuilly-Plaisance est une mosaïque de cultures, de religions, d'opinions politiques mais au-delà de ces différences, il y a avant tout des Nocéennes et des Nocéens. Je serai comme je l'ai toujours été le Maire de tous comme toute l'équipe qui m'accompagne.

Pour conclure, je tiens à vous redire que nous sommes une équipe apolitique. Toutes nos décisions seront uniquement dictées par l'intérêt des Nocéennes et des Nocéens. Notre seul parti, c'est Neuilly-Plaisance.

Ensemble, nous relèverons les défis qui nous attendent et j'ai la conviction qu'ensemble, nous continuerons à faire de Neuilly-Plaisance une ville qui choisit son avenir et qui ne le subit pas.

Du fond du cœur, merci pour votre confiance. Soyez assurés de notre engagement total pour être à la hauteur de cette confiance que vous nous avez accordée.

Je vous remercie.

M. PRIGENT prononce un discours :

Mesdames, Messieurs, Chers Collègues, Monsieur le Maire,

Nous tenons d'abord à remercier chaleureusement les 1 260 électrices et électeurs qui ont porté leurs voix sur notre liste. Ils nous ont fait confiance. C'est pour nous un honneur et une responsabilité ; leur choix nous oblige.

Nous soulignons l'importance de ce moment démocratique dans un contexte international tendu et compte tenu de la montée des populismes. Le vote est à la fois un droit et un devoir pour faire vivre notre bien commun le plus précieux : la démocratie. Malheureusement, une nouvelle fois, le grand vainqueur reste l'abstention.

Cela doit nous inciter à renforcer la crédibilité de nos institutions et de leurs représentants.

Nous félicitons Monsieur le Maire pour son élection, ainsi que tous les conseillers, tant ceux de la majorité que de l'opposition.

En ce qui concerne le groupe Inventons Demain, nous souhaitons mener une opposition constructive dans la continuité de nos prédécesseurs.

Constructive, parce que c'est le bien commun des Nocéennes et des Nocéens que nous désirons plus que tout défendre, sans nous égarer dans des postures.

Constructive, parce qu'une opposition responsable est force de proposition, de vigilance et de contrôle.

Constructive, parce que nous avons relevé dans le programme final de la majorité des mesures que nous avons portées dès le début de la campagne. Lorsqu'une mesure ira dans le bon sens, nous saurons la reconnaître et nous veillerons à sa mise en œuvre effective.

Il s'agit par exemple de la navette communale à la manière du Titus, du parking souterrain, du développement des cours Oasis ou de la création d'un tiers-lieu.

Nous continuerons donc, avec plaisir, à inspirer la majorité.

Nous souhaitons également être une opposition vigilante, parce que nous défendrons en priorité le vivre-ensemble et la mise en place de véritables politiques sociales.

Vigilante aussi, parce que nous voulons nous écarter d'une gouvernance verticale et contribuer à la mise en place d'une véritable démocratie participative. Nous veillerons à ce que ce débat se déroule dans la transparence, le respect mutuel et le lien constant avec les citoyens.

Enfin, nous serons une opposition visible, parce que nous allons poursuivre au quotidien notre travail d'écoute et de relais auprès de tous les citoyens.

Nous souhaitons sincèrement la réussite de ce nouveau conseil, pour le bien de cette ville dans laquelle nous sommes engagés et que nous aimons.

Mme SCHWARTZBROD prononce un discours :

Monsieur le Maire,

Nous prenons acte de votre élection et vous en félicitons.

Mesdames et Messieurs les élus,

Je m'exprime en tant que représentante de la Gauche Nocéenne Citoyenne et tiens à féliciter l'ensemble des conseillers municipaux pour leur élection, puisque tous les élus autour de cette table sont issus du suffrage universel.

En tant que conseillère municipale, représentant près de 12% des votants, nous entendons porter, avec M. FREMIN, nos valeurs de justice sociale et écologique, de transparence et de démocratie.

Tout au long de ce mandat, nous resterons fermement attachés à la vitalité du service public, et à l'intérêt général, dans les domaines de la santé, de l'éducation et de la culture.

Nous nous battons pour les libertés publiques que nous n'abandonnerons pas au profit du tout sécuritaire.

Investis par notre résultat, nous nous engagerons dans les prochains conseils à porter la parole des citoyennes et citoyens qui se sont retrouvés dans nos propositions et à ce titre, nous voulons être entendus et respectés.

Nous regrettons le taux d'abstention de près de 50% des inscrits qui interroge sur la vitalité de notre démocratie. Nous espérons que nous partageons tous ici cette préoccupation.

Pour finir, je citerai Jack Ralite : « Pour éviter la politique politicienne, j'emporterai toujours les poètes avec moi. Pour ne jamais cesser de rêver le monde de demain avec eux. »

Merci de votre attention.

II. FIXATION DU NOMBRE DES ADJOINTS.

Monsieur le Maire prend la parole,

En vertu de l'article L2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal détermine librement le nombre des Adjointes au Maire sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal.

L'effectif du Conseil Municipal de Neuilly-Plaisance s'élevant à 35, le nombre maximum d'Adjointes est donc de 10.

De même, le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit dans son article L2122-1 que le nombre d'Adjointes au Maire ne peut être inférieur à un.

Il est rappelé qu'en application de la délibération antérieure, la commune disposait de 8 Adjointes au Maire.

En vertu de ces dispositions, le Conseil Municipal procède à la fixation du nombre d'Adjointes.

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Municipal par 30 voix pour et 5 abstentions,

- **FIXE** à neuf le nombre des Adjointes au Maire.

III. ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE.

Monsieur le Maire prend la parole,

Conformément aux articles L2122-4 et L2122-7-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire procède à l'élection des neuf Adjointes.

Cette élection a lieu au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. Le vote a lieu au scrutin secret.

Les listes de candidats aux fonctions d'Adjoint au Maire doivent comporter un nombre de Conseillers municipaux égal à celui des adjointes à élire déterminé par le Conseil Municipal. La présentation de listes incomplètes n'est pas admise (Circulaire NOR : ATDB2606103C du 04 mars 2026 relative à l'élection des exécutifs locaux des Conseils municipaux et communautaires et au fonctionnement des organes délibérants).

Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Cependant, aucune disposition n'impose que le Maire et son premier Adjoint soient de sexe différent.

L'ordre de présentation de la liste des candidats aux fonctions d'Adjoint doit être défini lors du dépôt de la liste auprès du Maire. Il doit clairement apparaître sur chaque bulletin de vote. Toutefois, cet ordre n'est pas lié à l'ordre de présentation des candidats à l'élection municipale.

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Pour la liste « Agir ensemble pour Neuilly-Plaisance », Monsieur le Maire propose la liste suivante :

- 1 - Martine LAMAURT
- 2 - François MARTINACHE
- 3 - Vanessa BOILEAU
- 4 - Pascal BUTIN
- 5 - Serpil YILMAZ
- 6 - Philippe BERTHIER
- 7 - Marie-Françoise PELLEGRINO
- 8 - Mouhamet TOURÉ
- 9 - Samira DJENNANE

Pour la liste « Gauche Nocéenne Citoyenne », M. Nicolas FREMIN ne propose aucun candidat et laisse l'équipe en place afin de mener à bien ce mandat.

Pour la liste « Inventons demain », M. Olivier PRIGENT ne propose aucun candidat.

Aucune autre liste n'ayant été proposée, le Maire a, après un délai de cinq minutes, déclaré le scrutin ouvert.

1^{er} tour de scrutin

Chaque conseiller municipal a déposé l'enveloppe contenant son bulletin dans l'urne.

Mme Sarah AACHOUR, secrétaire, assistée de Mme Martine LAMAURT et Mme Marie LE BAIL, assesseurs, ont constaté les résultats suivants, après dépouillement :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de bulletins / Votants	35
Nombre de suffrages déclarés nuls par le Bureau	0
Nombre de suffrages blancs	5
Nombre de suffrages Exprimés	30
Majorité absolue	18

A obtenu :

La liste représentée par Mme Martine LAMAURT 30 voix

La liste représentée par Mme Martine LAMAURT ayant obtenu la majorité absolue a immédiatement été installée par Monsieur le Maire :

1^{er} Adjoint : Mme Martine LAMAURT
2^{ème} Adjoint : M. François MARTINACHE
3^{ème} Adjoint : Mme Vanessa BOILEAU
4^{ème} Adjoint : M. Pascal BUTIN
5^{ème} Adjoint : Mme Serpil YILMAZ
6^{ème} Adjoint : M. Philippe BERTHIER
7^{ème} Adjoint : Mme Marie-Françoise PELLEGRINO
8^{ème} Adjoint : M. Mouhamet TOURÉ
9^{ème} Adjoint : Mme Samira DJENNANE

DELEGATIONS DES MAIRES-ADJOINTS

Monsieur le Maire énonce les délégations des Adjointes

Mme Martine LAMAURT Déléguée à la Culture, aux Associations, aux Affaires Générales, au Logement et aux Séniors	1^{er} Adjoint
M. François MARTINACHE Délégué à l'Urbanisme et à l'Environnement	2^{ème} Adjoint
Mme Vanessa BOILEAU Déléguée à la Petite Enfance, à l'Education, à l'Enfance Jeunesse et à la Cohésion Sociale	3^{ème} Adjoint
M. Pascal BUTIN Délégué aux Bâtiments et aux Espaces Publics	4^{ème} Adjoint
Mme Serpil YILMAZ Déléguée aux Affaires Sociales, à la Solidarité, à la Santé, à l'Inclusion et à l'Égalité Femme Homme	5^{ème} Adjoint
M. Philippe BERTHIER Délégué aux Finances	6^{ème} Adjoint
Mme Marie-Françoise PELLEGRINO Déléguée aux Mobilités et à la Circulation	7^{ème} Adjoint
M. Mouhamet TOURÉ Délégué à la Ville connectée	8^{ème} Adjoint
Mme Samira DJENNANE Déléguée aux Ressources Humaines	9^{ème} Adjoint

DELEGATIONS DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

Monsieur le Maire énonce les délégations des Conseillers Municipaux Délégués

M. François TAGLANG Délégué à la Sécurité des Personnes et des Biens	Conseiller Municipal Délégué
Mme Maria DONA Déléguée au Développement Économique et au Commerce	Conseillère Municipale Déléguée
M. Abdessamad BOURZIK Délégué à la Cohésion Sociale	Conseiller Municipal Délégué
Mme Catherine HENNECHART Déléguée à la Culture	Conseillère Municipale Déléguée

M. Francisco LECHUGA
Délégué aux Relations Citoyennes
Mme Djina ALI
Déléguée à la Jeunesse et à l'Emploi

Conseiller Municipal Délégué
Conseillère Municipale Déléguée

Monsieur le Maire énonce les domaines dont auront la charge les Conseillers Municipaux

M. Mickaël RIGAUT En charge de l'Intelligence Artificielle et aux Loisirs Numériques	Conseiller Municipal
Mme Michèle CHOULET En charge du Logement	Conseillère Municipale
Mme Sandra BERNARDONI En charge du Budget et de la Commande Publique	Conseillère Municipale
M. Bertrand GIBERT En charge du Protocole et de la Sécurité	Conseiller Municipal
M. Patrick LEPPERT En charge du Développement Sportif	Conseiller Municipal
Mme Gévrise EMANE En charge des Associations Sportives	Conseillère Municipale
M. Franck BRESSAN En charge de la Sécurité des Écoles et des Bâtiments Publics	Conseiller Municipal
Mme Émilie LARRAGUETA En charge des Centres de Loisirs	Conseillère Municipale
M. Ibrahim TOSUN En charge des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication	Conseiller Municipal
Mme Céline HERVÉ En charge des Conciliations	Conseillère Municipale
M. Georges-Junior MAASSRY En charge de la Santé et des Affaires Sociales	Conseiller Municipal
Mme Sarah AACHOUR En charge du Conseil des Jeunes	Conseillère Municipale
M. Fabien LE TOSSER En charge de la Culture et de la Jeunesse	Conseiller Municipal
Mme Sarah PORTE En charge des Affaires Sociales	Conseillère Municipale

IV. LECTURE DE LA CHARTE DE L'ÉLU LOCAL.

Monsieur le Maire prend la parole,

La loi n°2025-1249 du 22 décembre 2025 a introduit aux articles L1111-12, L1111-13 et L1111-14 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les dispositions relatives au statut de l'élu local.

Il est précisé que tout mandat local se traduit par des droits et devoirs prévus aux articles L1111-13 et L1111-14 du CGCT et que ces dispositions constituent la charte de l' élu local.

Cette charte accompagne les élus locaux tout au long de leur mandat et dans toutes les missions qui leur sont attachées. Elle vise en effet à guider, dès le premier jour du mandat, le comportement, les agissements, l'état d'esprit des élus locaux dans toutes les instances où ils participent au nom et pour le compte de leur collectivité. Ce corps de règles vaut ainsi aussi bien à la table du conseil, municipal ou intercommunal, que dans les multiples structures (entreprises publiques locales, associations, etc.) dans lesquelles l' élu est appelé à siéger.

Monsieur le Maire donne lecture de la Charte.

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **PREND ACTE** de la lecture des articles L1111-13 et L1111-14 du Code Général des Collectivités Territoriales et constituant la charte de l' élu local par Monsieur le Maire et de sa diffusion aux membres du Conseil Municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10h52.

Christian DEMUYNCK
Maire



Sarah AACHOUR
Secrétaire



Consultable à l'accueil de la Mairie